



## Arrêtés municipaux

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

#### **RUE RAYMOND LEFEVRE (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Raymond Lefèvre par la société CDA – 33 rue de Bellevue – 92700 Colombes, agissant pour le compte du Service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine (travaux de génie civil pour remplacement d'une bouche à incendie),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Raymond Lefèvre** à compter du **14 novembre 2022** jusqu'au **25 novembre 2022 les jours ouvrés de 8 heures 30 à 16 heures 30 :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit et en vis-à-vis du n°13 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation partielle de la chaussée** au droit du n°13 : la **circulation alternée**, gérée par les panneaux B15/C18, se fera sur la partie de la voie restée libre, avec **limitation de vitesse à 30km/h**,
- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°13 et jusqu'au carrefour formé avec la rue de la Paix : les **piétons** seront **déviés** sur la partie de chaussée neutralisée et sécurisée à cet effet.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société CDA – 33 rue de Bellevue – 92700 Colombes.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 OCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics

PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 19 OCT 2022



Nathalie Leberthon